SYNTHÈSE DES INDICATEURS R Reçu en préfect. Publié le ID: 091-2191028 AUX RISQUES PSYCHOSOCIAU X 2U22

Envoyé en préfecture le 03/10/2023 Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le Publié

ID: 091-219102860-20230925-DEL_2023_095-D

COMMUNE DE GRIGNY

L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Cette synthèse reprend les principaux indicateurs quantitatifs relatifs aux RPS préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique* et présents dans le Rapport Social Unique 2022. Les 4 indicateurs obligatoires et suivis au niveau national sont présentés en dernière page.

*DGAFP, Livret 5: Indicateurs des risques psychosociaux

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs pour l'année 2022. Elle a été réalisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne

de la Région d'Ile-de-France par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité.

Données de cadrage - les effectifs au 31 décembre 2022

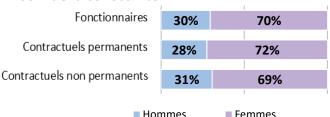
Typologie des agents

	Effectif
Titulaires	556
Contractuels permanents	169
Ensemble des agents permanents	725
Contractuels non permanents	116
Ensemble des agents	841

Répartition des agents selon la filière (agents sur emploi permanent)

Filière	Fonctionnaires	Contractuel	Tous
Administrative	23%	20%	22%
Technique	43%	25%	39%
Culturelle	0%	3%	1%
Sportive	1%	1%	1%
Médico-sociale	11%	14%	12%
Police	1%		0%
Incendie			
Animation	21%	38%	25%
Total	100%	100%	100%

Répartition par genre et selon le statut au sein de la collectivité



20% Titulaires Contractuels permanents Contractuels non permanents

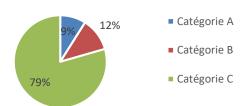
→ 1620,3 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2022

> 1091,4 fonctionnaires

> 289,8 contractuels permanents

> 239,1 contractuels non permanents

Répartition par catégorie



Les principaux cadres d'emplois dans la collectivité (agents sur emploi permanent)

Adjoints techniques	32%
Adjoints territoriaux d'animation	22%
Adjoints administratifs	13%
ASEM	6%
Attachés	5%

Synthèse sur les risques psycho-sociaux réalisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

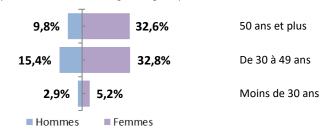
Âge moyen		
Fonctionnaires	49,21 ans	
Contractuels permanents	38,95 ans	
Ensemble - agents permanents	46,82 ans	

Envoyé en préfecture le 03/10/2023 Reçu en préfecture le 03/10/2023 Publié le

Pyramide des â ID : 091-219102860-20230925-DEL_2023_09

Pyramide des âges

part en % de la tranche d'âge des agents permanents



Absence

Taux d'absentéisme des agents de la collectivité selon le statut

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	11,25%	7,54%	10,38%	3,85%
Taux d'absentéisme médical* (toutes absences	20,66%	7,54%	17,60%	7,42%
pour motif médical) Taux d'absentéisme	22,55%	9,37%	19,48%	8,10%
Global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)				

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12/2022



*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle
**Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels...

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.

Heures supplémentaires et complémentaires

 La collectivité est concernée par les heures supplémentaires et complémentaires

Les principaux cadres d'emplois concernés	Nombre moyen d'heures supplémentaires et complémentaires*
Agents de police municipale	91,3
Psychologues	56,0
Adjoints territoriaux d'animation	34,9

^{*}Nombre moyen d'heures sup. et compl. réalisées et rémunérées sur l'année

Télétravail

 La collectivité n'a pas délibéré sur la mise en place du télétravail

Aucun agent n'a demandé à bénéficier du télétravail

Aucun agent n'exerce sa fonction dans le cadre du télétravail

ID: 091-219102860-20230925-DEL

— Mouvements de personnel

Variation des effectifs entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2

Emplois permanents		
Effectif physique théorique au 31/12/2021*		
653 agents	725 agents	

	Variation	
Nombre de titulaires	¥	-4,8%
Nombre de contractuels sur emploi permanent	7	144,9%
Ensemble des agents sur emploi permanent	7	11,0%

^{*} Ne sont pas pris en compte : réintégrations, mises à disposition, disponibilité, congés parentaux, décharges de service - mandats syndicaux et congés formation

→ Le taux de rotation s'élève à 16,8 %

Accidents de travail et maladies professionnelles

→ Le taux de fréquence* des accidents de travail est de 6,78 pour 100 agents

* taux de fréquence = nombre d'accidents de travail/effectif total

	Nombre
Accidents de service	42
Accidents de trajet	15
Maladies professionnelles	7
ATI** au cours de l'année	1

^{**}Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI) attribuées au cours de l'année

→ Les principaux cadres d'emplois concernés par les accidents de travail***

% d'accidents / total des accidents

	%	
Adjoints techniques	40,4%	
Adjoints d'animation	29,8%	
Adjoints administratifs	8,8%	

***Les accidents de travail comprennent les accidents de service et de trajet

Documents et démarches de prévention

 \Rightarrow

- ⇒ La collectivité est en train de mettre en place d'autres démarches de prévention des risques
- Une démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques est en cours dans la collectivité
- 🖒 Au sein de la collectivité, le nombre de visite sur demande auprès du médecin de prévention est de 1 pour 100 agents pe

Dépenses, Formations liées à la prévention

- ⇒ en 2022, 61 jours de formation* ont été effectués en lien avec la prévention
 - *Ces journées concernent : formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention, formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, formation dans le cadre des habilitations.
- ⇒ en 2022, les dépenses* en matière de prévention s'élèvent à 89 920 €
 - *Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité ou dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Ne sont pas reprises les dépenses de formation liées à la prévention notamment celles dans le cadre d'habilitations.

Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

 En 2022, aucun accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

	Hommes	Femmes
Catégorie A	0	0
Catégorie B	0	0
Catégorie C	0	0

Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclass

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID: 091-219102860-20230925-DEL_2023_095-DE

Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année 2022	10
Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail	15

	2022
Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident	0
du travail ou à une maladie professionnelle	
Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident	
du travail ou à une maladie professionnelle	<u> </u>

Nombre de signalements

Nombre d'actes de violences physiques envers le personnel (y compris violences sexuelles)

Nombre de signalements au DRH pour harcelement sexuel

Émanant du personnel avec arrêt de travail	0
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0
Émanant des usagers sans arrêt de	0

Nombre de signalements au DRH pour harcelement moral

ź	
Émanant du personnel avec arrêt	Λ
de travail	U
Émanant du personnel sans arrêt	
de travail	0
Émanant des usagers avec arrêt de	0
travail	U
Émanant des usagers sans arrêt de	
	0
travail	

Nombre de signalements au DRH pour agissements sexistes

Émanant du personnel avec arrêt	0
de travail	U
Émanant du personnel sans arrêt	^
de travail	U
Émanant des usagers avec arrêt de	^
travail	U
Émanant des usagers sans arrêt de	•
travail	U

Droits sociaux

→ La collectivité dispose de son propre Comité Social Territorial

- ⇒ 9 réunions du Comité Social Territorial
- ⇒ 2 réunions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Nombre de jours de grève

- sur mot d'ordre national	8
- sur mot d'ordre local	0
- non précisé, autres	0
Total	8

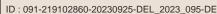
Droits syndicaux

Heures de décharges d'activités de service

- auxquelles ont droit les organisations syndicales : **250 heures**
- nombre d'heures effectivement utilisées :

0 heures

2022



Zoom sur les 4 indicateurs suivis au niveau national par le Conseil commun de la Fonction Publique Année 2022

→ Taux de rotation des agents (1)

(1)Formule du taux rotation: ((somme du nombre d'arrivées et du nombre de départs d'agents au cours de l'année)/2)/effectif des agents pemanents moyen de l'année n

Le taux de rotation s'élève à 16,8 %

 Nombre d'actes de violences physiques envers le personnel (y compris violences sexuelles)

Nombre d'actes de violences physiques

Émanant du personnel avec arrêt	^
de travail	U
Émanant du personnel sans arrêt	Λ
de travail	U
Émanant des usagers avec arrêt de	^
travail	U
Émanant des usagers sans arrêt de	^
travail	U

→ Taux de visite sur demande au médecin de prévention

Au sein de la collectivité, le nombre de visite sur demande auprès du médecin de prévention est de 1 pour 100 agents permanents

Absentéisme pour raisons de santé (2)

(2) Formule de calcul: nombre de jours d'arrêts pour maladie/nombre total d'agents permanents

TS .	maiaaie/nombre totai a agents permanents
	Nombre moyen de jours d'arrêt
28,7	Congés pour maladie ordinaire
19,4	Congés pour longue maladie et
13,4	congés longue durée
9,2	Congés pour accidents du travail
2,9	Congés pour maladie
2,3	professionnelle
	Ensemble absentéisme pour

L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion. Il reprend les principaux indicateurs relatifs aux risques psychosociaux présents dans le Rapport Social Unique 2021.

raisons de santé

Date de publication : juin 2023 Synthèse réalisée par le CIG Grande Couronne

Version 1

71,1